AGRONOMIE
CULTURE

CONSEIL STRATEGIQUE PHYTOSANITAIRE

CHAMBRE D'AGRICULTURE CREUSE

POUR QUI ?

Toute exploitation utilisatrice de produits phytosanitaires à l'exception des exploitations certifiées HVE ou certifiées en Agriculture Biologique.

LES OBJECTIFS

- Identifier vos problématiques sanitaires et établir votre plan d'actions pour faire évoluer vos pratiques phytos.
- Etre en conformité en vue de votre renouvellement Certiphyto.

NOTRE PRESTATION

- Un diagnostic complet de vos pratiques phytosanitaires, des atouts et contraintes de votre exploitation.
- Un plan d'actions personnalisé avec des leviers clefs et stratégiques adaptés à votre exploitation.
- L'opportunité d'anticiper les futures évolutions à la fois réglementaires et de marchés.
- L'occasion de sécuriser vos démarches avec un accompagnement réglementaire à la carte.

LES MODALITÉS DE RÉALISATION

- Soit une prestation collective réalisée en groupe de 8 à 10 personnes sur une demi-journée dans les antennes de la Chambre d'agriculture (GDA).
- Soit une prestation individuelle personnalisée avec un rendez-vous sur votre exploitation.
- A l'issue des prestations, un compte-rendu du conseil vous sera remis, accompagné d'un justificatif de réalisation.

NOS TARIFS

- Tarifs et conditions de vente sur demande.

VOTRE RÉFÉRENT

Service AGRONOMIE - Romaric PIERSIAK
07 71 07 72 28
romaric.piersiak@creuse.chambagri.fr
Maison de l'économie - 8 avenue d'Auvergne - CS60089 - 23011 GUERET Cedex

LES PLUS

Un conseil individuel ou collectif personnalisé.

Travailler avec la Chambre d'agriculture, c'est la garantie de bénéficier :

- D'une mise en conformité avec la règlementation.
- De conseils ciblés et indépendants de toute démarche commerciale.
- D'un diagnostic global du système de culture.

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

La Chambre d'agriculture est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.

UN CONSEIL PHYTOPHARMACEUTIQUE NEUTRE ET OBJECTIF ! AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE, SOUS LE NUMÉRO P01762

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. Z21
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Liste des sites certifiés et de nos engagement sur www.chambres-agriculture.fr

Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour :

- des formations
- des appuis techniques individualisés
- votre télédéclaration PAC…

La Chambre d'agriculture de la Creuse bénéficie d'une couverture assurantielle.